

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 décembre 2007
(convocation du 10 décembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

Contrat de projets Etat-Région Aquitaine 2007-2013
 Suppression du bouchon ferroviaire
 Travaux relatifs à la suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux 4ième tranche de la mise à 4 voies entre la Benauge et Bordeaux Saint Jean - Convention de financement - Décision - Autorisation

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les travaux de suppression du bouchon ferroviaire sont scindés en 2 phases :

- la première phase correspondant à la mise à 2x2 voies entre la gare de Bordeaux Saint Jean et la gare de la Benauge dont les tranches 1,2,3 en cours de réalisation sont financées au titre de la convention du 16 décembre 2004. La tranche 4, faisant l'objet de la convention ci-annexée est inscrite au Contrat Plan Etat Région 2007/2013.
- la deuxième phase achevant la mise à 2x2 voies entre la Benauge et la bifurcation de Cenon sera financée dans le cadre du projet LGV.

Concernant la première phase, l'Etat, RFF, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux se sont engagés dans le protocole d'accord du 15 décembre 2000 à :

- réaliser le doublement des voies entre la gare Saint Jean et la bifurcation de Cenon.
- retenir une première phase fonctionnelle à hauteur de 189 millions d'euros comprenant le doublement des voies entre Saint Jean et le nord de la gare de la Benauge, l'aménagement de l'arrêt de Cenon, la reconstitution du passage souterrain piéton à la Benauge et la suppression des passages à niveau existants sur la ligne Nantes-Bordeaux.
- assurer le financement de cette première phase fonctionnelle selon la clé de répartition suivante :

Etat :	21,77%
Conseil Régional :	18,23%
Conseil Général :	7,26%
CUB :	9,27%
RFF :	33,47%
Europe :	10%

Au titre de la convention de financement des travaux relatifs à la mise à 4 voies entre la Benauges et Bordeaux Saint Jean du 16 décembre 2004, les partenaires ont retenu :

- les modalités de financement et d'exécution des travaux réalisables au titre de l'enveloppe financière prévue dans le protocole d'accord du 15 décembre 2000 c'est-à-dire les tranches 1,2,3.
- la nécessité de mobiliser à partir de 2008, un financement complémentaire estimé à 65 millions d'euros courants pour achever la première phase de la suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux (49 millions d'euros pour la 4^{ème} tranche de la mise à 4 voies entre la Benauges et Saint Jean, plus 16 millions d'euros pour la suppression des passages à niveau à Sainte Eulalie qui fera, ultérieurement, l'objet d'une convention spécifique).

Le coût final prévisionnel de la 4^{ème} tranche de travaux a évolué de 49 millions d'euros courants à 59,258 millions d'euros courants. Ce surcoût est dû à l'augmentation de la croissance de l'indice des prix.

L'objet de la présente convention est d'arrêter les modalités de financement et d'exécution de la 4^{ème} tranche de la mise à 4 voies entre la Benauges et Saint Jean.

Conformément aux trois premières tranches, la maîtrise d'ouvrage des prestations et des travaux de la 4^{ème} tranche est assurée comme suit :

- pour les installations ferroviaires, par RFF
- pour les modifications de voiries nécessaires, par la CUB et les concessionnaires de réseaux.
- pour les installations fixes de transporteur, par la SNCF.

Cette convention vise à financer les travaux suivants :

- le remaniement des voies de la tête nord de la gare Saint Jean.
- les modifications de voiries définitives nécessaires à la construction des viaducs d'accès.
- les terrassements (y compris les ouvrages nécessités par la présence de sols très compressibles), l'assainissement et la clôture des emprises ferroviaires, la pose de voies neuves sur ballast ou sur béton et les éventuels dispositifs qui permettent la mise en service des appareils de voies entre la gare Saint Jean et l'ancienne gare de la Benauges.
- les équipements de signalisation, électriques, de télécommunication nécessaires à la mise en service des quatre voies entre la gare Saint Jean et l'ancienne gare de la Benauges.

- les travaux de construction des écrans acoustiques et d'isolation des façades.
- la démolition de la gare de la Benauge.

Le montant de ces travaux est fixé, aux conditions économiques prévisibles de réalisation, à 59,258 millions d'euros H.T.

Conformément à la clé de répartition entre les co-financeurs arrêtée, la participation financière, au titre de cette convention est définie dans le tableau suivant :

En milliers € C.E réalisation H.T	Clef de répartition	Total tranche 4
Etat	21,77 %	12 900
Région Aquitaine	18,23 %	10 803
Département de la Gironde	7,26 %	4 302
Communauté Urbaine de Bordeaux	9,27 %	5 493
RFF	33,47 %	19 834
Europe	10,00 %	5 926
Total	100 %	59 258

Ainsi, la Communauté Urbaine de Bordeaux participera à hauteur de 5,493 millions d'euros.

Cependant, si la participation de l'Europe s'avérait différente de la valeur indiquée ci-dessus, la répartition de cette différence se ferait entre les partenaires (Etat, Région, Département, CUB) au prorata de leur participation.

Par conséquent, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER :

- de participer, à hauteur de 5,493 millions d'euros, aux travaux correspondants à la 4^{ème} tranche fonctionnelle de la première phase de suppression du bouchon ferroviaire, conformément aux clefs de répartition du protocole d'accord du 15 décembre 2000,
- que cette dépense sera imputée aux budgets des exercices correspondants, Chap.204 - fonction 8160 – compte 20418 - programme TD01 - CRB D010,

AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de financement ci-annexée précisant notamment les conditions de versement de ladite participation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 21 DÉCEMBRE 2007</p> <p>PUBLIÉ LE : 21 DÉCEMBRE 2007</p>

M. SERGE LAMAISON